

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°05 – 2024
Villers-Pol, le 30 janvier 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Vu l'article 2213-13 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R36, R37, R44 et R225 du Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8^{ème} partie du Livre I, intitulée « signalisation temporaire »,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux pour le groupement d'entreprises Satelec, Tromont, Citéos, de façon permanente jusqu'à la fin de l'année et prévenir des accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} : A compter du 02 janvier 2024 de façon permanente jusqu'à la fin de l'année, afin de faciliter la réalisation des travaux sur l'ensemble de la commune.

La vitesse sera limitée à 30 Km/H, le dépassement et le stationnement seront interdits au droit du chantier pour le libre accès de celui-ci par l'entreprise.

La circulation sera réduite au droit des interventions et gérée par une signalisation temporaire de chantier adaptée à la configuration du site.

Article 2 : Le présent arrêté est délivré sous réserve de l'obtention des différentes autorisations nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Une signalisation conforme sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la société SATELEC – ZA Les Poutrelles 59125 TRITH ST LEGER. Elle entrera en vigueur dès sa pose et tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation des présentes sera adressée à :

- Monsieur le Commande de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le Directeur de la Société SATELEC – ZA Les Poutrelles – 59125 TRITH ST LEGER,
- Monsieur l'Ingénieur des TPE chargé de l'Unité Territoriale d'AVESNES-SUR-HELPE,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal 18 rue Chevray 59530 LE QUESNOY

Fait à Villers-Pol, le 30 janvier 2024

M le Maire,
Olivier YZANIC

